

Projet de Ghjuncaghju : U Levante vient en aide à Tavignanu vivu

Une conférence de presse a eu lieu hier à Aleria en présence de membres des deux collectifs. Le but : faire front commun afin d'empêcher la construction d'un centre de stockage des déchets sur la commune de Ghjuncaghju

Tout porte à croire, et nous avons des preuves, qu'un centre de stockage ne peut pas être implanté à Ghjuncaghju sur un des méandres du Tavignanu. C'est par ces mots que Michelle Salotti, membre de la direction collégiale d'U Levante, a ouvert la conférence de presse organisée hier à Aleria. Si elle a tenu à être présente aux côtés du collectif Tavignanu vivu, c'était aussi pour réaffirmer le soutien de l'association dans le combat contre le projet d'un centre de stockage des déchets.

Rappelons que le tribunal administratif de Bastia avait, le 3 octobre 2019, annulé l'arrêt du 15 novembre 2016 pris par le préfet de la Haute-Corse, autorisant donc la société Oriente environnement à construire et exploiter des installations de stockage de déchets ménagers et amiantifères.

Une décision de laquelle le collectif Tavignanu vivu a fait appel le 24 octobre 2019. Une procédure non suspensive.

Depuis, des prescriptions autorisant le début des travaux auraient dû être envoyées aux porteurs du projet. "On ne sait pas si elles ont été transmises ou non, explique Brigitte Filippi. Nous attendons de voir." Pour sa part, l'association U Levante a déposé un recours contentieux devant la cour d'appel d'Aix-en-Provence en tant qu'intervenant volontaire, et engagé un recours en tierce opposition devant le tribunal administratif de Bastia.

La nature des roches en question

C'est après une série d'investigations menées par Tavignanu vivu et U Levante que les membres ont pu délivrer leurs conclusions. "Nous avons trouvé différentes roches sur le site, expliquent-ils. Dont de la serpentinite capable de contenir une quantité non négligeable d'amiante. Si des travaux venaient à débuter, il y aurait un risque important de propagation dans le fleuve et aux alentours. De plus, les conclusions du porteur de projet qui expliquent que les roches sont homogènes et favorables sont en totale contradiction avec les analyses présentées par lui-même puisque, d'une part, les profils mettent en évidence une discontinuité majeure dans les schistes et, d'autre part, les photos des carottes prélevées montrent des matériaux peu inclins à accueillir l'implantation d'un site de stockage des déchets."

Afin d'étayer sa position, U Levante s'appuie également sur l'intérêt agricole du site où le projet a été déposé.

Ainsi, grâce à des prises de vues aériennes, de 1948 à 2017, on s'aperçoit que le secteur a été cultivé à maintes reprises. "Sans compter le Padiduc qui classe la zone comme un espace stratégique agricole (Esa). La commune de Ghjuncaghju ne possédant aucun document d'urbanisme, la cartographie des Esa y est opposable et les Esa sont soumis réglementairement à un principe général



Des membres d'U Levante et de Tavignanu vivu étaient présents hier à Aleria lors d'une conférence de presse.

/PHOTO P.-M. S.

d'inconstructibilité." Ultimate paramètre avancé : le projet porterait atteinte à la protection de la nature. "De très nombreuses espèces protégées sont présentes sur le site dont les abords sont classés en zone Natura 2000 et Znieff (Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique", concluent les membres des collectifs.

Une décision devrait être rendue à la fin du mois par la cour d'appel d'Aix-en-Provence. U Levante a, pour sa part, également interpellé l'Exécutif de Corse afin qu'il apporte son soutien lors des jugements administratifs. Le feuillet qui dure depuis près de cinq ans n'est donc pas près de s'arrêter.

PAUL-MATHIEU SANTUCCI



Le projet, situé sur un méandre du fleuve Tavignanu, prévoit un centre de stockage de poubelles et de déchets amiantifères.

/ARCHIVES STEPHANE GAMANT